

## AIDE AUX ÉTUDES POST-BAC OUVERTURE DE LA PRESTATION

Une participation ACAS, de 171 € à 2318 € selon votre CS et les frais réels engagés, est accordée pour tout enfant ayant droit poursuivant des études pour un diplôme post-Bac (diplôme Baccalauréat obtenu ou non) :

- ✓ en France ou à l'étranger,
- ✓ dans tout établissement d'enseignement.

Les stages de langue ouvrent également droit à une participation de l'ACAS.

Le montant alloué est déterminé en fonction du coefficient social 2024, du montant des frais engagés et dans la limite des plafonds de participation définis dans la réglementation ACAS Notice 3 – Fiche 7.

Votre demande et les pièces justificatives scannées en un seul fichier de moins de 5 Mo) doivent être déposées au plus tard dans les 4 mois qui suivent la date de la rentrée scolaire et au plus tard le 31 janvier 2025.

Consultez OASIS, rubrique Enfants/Scolarité



Le Guide Pratique  
ACAS 2024 est paru !  
consultez le sur  
<https://oasis.cea.fr/com/page/4823>

## LES GRANDS ESPACES 2024

La Destination de l'Année "Grands Espaces" est hors PLUDAV : votre voyage ne sera pas décompté de votre Plafond Unique de Dépenses Annuelles Vacances ACAS.

Maroc, Islande, les Açores, Norvège, France, Italie...

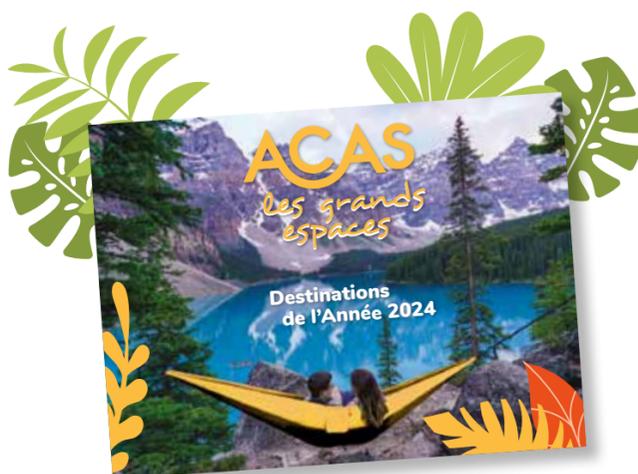
L'ACAS a sélectionné pour vous des séjours en dehors des sentiers battus et du tourisme de masse.

**ITALIE** : le séjour "les Pouilles" initialement prévu dans le livre "Grands Espaces" n'est plus disponible.

Deux séjours alternatifs de six ou huit jours ont été ouverts à la réservation.

Consultez le mode d'emploi Destination de l'Année **ICI**, le livret Grands Espaces mis à jour et la page OASIS

<https://oasis.cea.fr/com/page/5005>



## L'OFFRE VACANCES ACAS NE VOUS INSPIRE PAS ?

L'ACAS vous propose une alternative :  
une aide sous forme de Chèques Vacances.

Si vous n'avez pas encore bénéficié d'une participation Vacances ACAS en 2024, et que vous pensez ne pas en avoir l'utilité cette année...

Vous pouvez demander la prestation alternative Chèques Vacances (Notice 2 de la Réglementation), **uniquement en ligne** sur <https://oasis.cea.fr/com/page/4966> avant le **31 mars 2024**.

En vous inscrivant, vous renoncerez à bénéficier de l'Offre Vacances ACAS jusqu'au 31 décembre 2024. Consultez le mode d'emploi **ICI** !



**AU TOP !**

### ASTUCE RÉGLEMENTATION 2024

Pour une même prestation, votre participation ACAS est calculée sur le montant total d'une **unique facture**.

Si vous réservez en avant séjour auprès de votre BLG, pensez à prendre toutes les options que vous souhaitez (repas, activités...).  
**Pas de participation ACAS sur les factures complémentaires.**

### À NOTER :

Aucun dossier ne peut être traité par mail ou téléphone.

RDV dans votre BLG ou sur <https://oasis.cea.fr>

BUREAU LOCAL DE GESTION	POINT D'ENTRÉE	RESPONSABLE	E-MAIL
CADARACHE	04 42 25 38 88	Marie-Josèphe STOECKLIN	blg.cadarache@cea.fr
CESTA	05 57 04 48 81	Anne GARCIN	blg.cesta@cea.fr
DAM DIF - BRUYÈRES-LE-CHATEL	01 69 26 41 32	Mélanie LAURET-NOËL	blg.dif@cea.fr
FONTENAY-AUX-ROSES	01 46 54 96 74	Sylvie PREVOST	blg.far@cea.fr
GANIL	02 31 45 45 87	Fatima ALLAL	fatima.allal@ganil.fr
GRENOBLE	04 38 78 64 46	Florence CAPELLI	blg.grenoble@cea.fr
MARCOULE	04 66 79 64 17	Christophe CIRETTI	blg.marcoule@cea.fr
SACLAY	01 69 08 51 05	Sophie PERDRIGEON	blg.saclay@cea.fr
RIPAULT	02 47 34 49 89	Béatrice DEBRETAGNE	blg.ripault@cea.fr
VALDUC	03 80 23 47 19	Nadège SIERRA	blg.valduc@cea.fr

### ANTENNES DES BLG

BGAS	Beaumont/La Hague rattaché au BLG de Saclay
EVRY	Rattaché au BLG de Fontenay aux Roses
GRAMAT	Rattaché au BLG de DAM/DIF Bruyeres le Châtel
INES	Rattaché au BLG de Grenoble
PIERRELATTE	Rattaché au BLG de Marcoule

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ACAS

Centralisé à SACLAY

### E-MAIL

Contact : [acasducea@cea.fr](mailto:acasducea@cea.fr)  
Annulations : [acasducea.annulation@cea.fr](mailto:acasducea.annulation@cea.fr)

**Vos contacts  
ACAS**

L'ACAS, élu-es et équipes, est mobilisée pour que vous puissiez bénéficier de vos prestations sociales au mieux et au plus vite.